

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MANICOUAGAN, tenue le mercredi 16 septembre 2020 à 15 h 00, à l'Hôtel Motel Hauterive au 1145, rue Nouvel, Baie-Comeau.**

**SONT PRÉSENTS :**

M.	Marcel Furlong	Préfet
M.	Étienne Baillargeon	Maire de Baie-Trinité
M.	Jean-Yves Bouffard	Maire de Godbout
M.	Steeve Grenier	Maire de Franquelin
M.	Yves Montigny	Maire de Baie-Comeau
M.	Jean-Claude Cassista	Représentant de Pointe-Lebel
M.	Serge Deschênes	Maire de Pointe-aux-Outardes
M.	Yoland Émond	Maire de Chute-aux-Outardes
M.	Joseph Imbeault	Maire de Ragueneau
M <sup>me</sup>	Lise Fortin	Directrice générale et secrétaire-trésorière
M <sup>me</sup>	Catherine Martel	Directrice administrative

---

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Marcel Furlong, préfet, procède à l'ouverture de la séance à 15 h 00 et le quorum est constaté.

Rés. 2020-146 **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur motion de monsieur Jean-Yves Bouffard, il est proposé et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière en enlevant :

6.3) Transport aérien - Projet TREQ

Les affaires nouvelles sont fermées.

Rés. 2020-147 **3. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2020**

Sur motion de monsieur Serge Deschênes, il est proposé et unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2020.

Rés. 2020-148 **4. DÉPÔT DU RAPPORT DU TNO - AOÛT 2020**

Sur motion de monsieur Joseph Imbeault, il est proposé et unanimement résolu d'adopter pour dépôt le rapport mensuel du TNO pour le mois d'août 2020.

Rés. 2020-149 **5. DÉPÔT ET LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

Sur motion de monsieur Steeve Grenier, il est proposé et unanimement résolu d'accepter le dépôt de la correspondance figurant sur la liste 2020-09.

## 6. AFFAIRES COURANTES

### Rés. 2020-150 6.1 Autorisation du paiement des comptes - Août 2020

Sur motion de monsieur Yves Montigny, il est proposé et unanimement résolu d'autoriser le paiement des comptes pour le mois d'août :

- de la MRC de Manicouagan pour un montant total de 362 848,62 \$;
- du TNO de la Rivière-aux-Outardes pour un montant total de 47 358,12 \$

### Rés. 2020-151 6.2 Désignation des personnes responsables de l'application de la réglementation d'urbanisme

CONSIDÉRANT la résolution 2012-53 du conseil de la MRC désignant certaines personnes responsables de l'application de la réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre à jour la liste des personnes désignées.

Sur motion de monsieur Serge Deschênes, il est proposé et unanimement résolu que le conseil désigne les personnes occupant les fonctions suivantes pour assurer l'application de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1, article 105 et ss.), de la réglementation d'urbanisme de la MRC, de même que pour assurer l'application de toute disposition d'un règlement pris en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2) et dont l'application relève de la MRC pour le TNO de la Rivière-aux-Outardes :

FONCTION	DISPOSITIONS
Inspecteur en bâtiment et en environnement	<i>Loi sur les compétences municipales</i> (art. 105 et ss.), réglementation d'urbanisme de la MRC, règlement pris en vertu de la <i>Loi sur la qualité de l'environnement</i>
Coordonnateur de projets	<i>Loi sur les compétences municipales</i> (art. 105 et ss.), réglementation d'urbanisme de la MRC, règlement pris en vertu de la <i>Loi sur la qualité de l'environnement</i>
Technicien en aménagement	<i>Loi sur les compétences municipales</i> (art. 105 et ss.), réglementation d'urbanisme de la MRC, règlement pris en vertu de la <i>Loi sur la qualité de l'environnement</i>
Directeur de la gestion foncière	<i>Loi sur les compétences municipales</i> (art. 105 et ss.), réglementation d'urbanisme de la MRC, règlement pris en vertu de la <i>Loi sur la qualité de l'environnement</i>
Directeur à l'aménagement et l'urbanisme	<i>Loi sur les compétences municipales</i> (art. 105 et ss.), réglementation d'urbanisme de la MRC, règlement pris en vertu de la <i>Loi sur la qualité de l'environnement</i>

### **6.3 Transport aérien - Projet TREQ**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

### Rés. 2020-152 **6.4 Achats de conteneurs - Matières résiduelles TNO de la Rivière-aux-Outardes**

CONSIDÉRANT la mise à niveau du service de collecte des matières résiduelles sur le TNO de la Rivière-aux-Outardes, entamée à l'été 2020, en raison l'achalandage important aux trois sites de dépôt;

CONSIDÉRANT que neufs conteneurs supplémentaires ont été ajoutés sur les différents sites de dépôt, dont cinq conteneurs pour le recyclage et quatre conteneurs pour les ordures;

CONSIDÉRANT la facture du 4 août 2020 de Soudure J.M. Chantal au montant de 13 255 \$, taxes en sus, pour l'achat des neufs conteneurs.

Sur motion de monsieur Yoland Émond, il est proposé et unanimement résolu d'entériner le paiement de la facture de 13 255 \$, taxes en sus, pour l'achat de neufs conteneurs financés à même le PMVI d'Hydro-Québec.

### Rés. 2020-153 **6.5 Autorisation de signature - Documents relatifs à la MRC**

CONSIDÉRANT que plusieurs documents doivent être signés en cas d'absence de la directrice générale et secrétaire-trésorière, et ce, afin de ne pas interrompre les opérations et activités de la MRC.

Sur motion de monsieur Étienne Baillargeon, il est proposé et unanimement résolu que madame Catherine Martel, secrétaire-trésorière adjointe et directrice administrative, soit et est autorisée à signer tous les documents relatifs au fonctionnement de la MRC de Manicouagan, pour et au nom de la MRC, et ce, en cas d'absence de la directrice générale.

### Rés. 2020-154 **6.6 Dépôt du rapport annuel 2019-2020 du PADF**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 3 de l'entente de délégation du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF), conclue avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), les MRC de la région ont désigné la MRC de Manicouagan à titre de responsable de l'administration de ladite entente;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 4.3 de cette entente, la MRC désignée doit déposer un rapport annuel à la direction régionale du MFFP;

CONSIDÉRANT que chacune des MRC doit approuver au moyen d'une résolution ledit rapport annuel, et ce, conformément à l'article 4.2 de l'entente.

Sur motion de monsieur Joseph Imbeault, il est proposé et unanimement résolu :

Que le conseil de la MRC de Manicouagan approuve le rapport annuel 2019-2020 du PADF, lequel sera déposé à la direction régionale du MFFP;

Que la directrice générale soit autorisée à signer ledit rapport pour et au nom de la MRC.

Rés. 2020-155 **6.7 Renouvellement assurances cyber-risques**

CONSIDÉRANT la résolution 2019-230 autorisant la MRC à adhérer au produit d'assurance contre les cyber-risques de la firme BFL CANADA risques et assurances inc., conjointement au regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au renouvellement de l'adhésion au produit d'assurance contre les cyber-risques pour l'année 2020-2021;

CONSIDÉRANT la facture datée du 13 août 2020 transmise par BFL CANADA risques et assurances inc. au montant de 4 102,88 \$, taxes incluses.

Sur motion de monsieur Yoland Émond, il est proposé et unanimement résolu que le conseil de la MRC entérine le renouvellement de l'adhésion au produit d'assurance contre les cyber-risques, ainsi que le paiement de la facture de BFL CANADA risques et assurances inc. au montant de 4 102,88 \$, taxes incluses.

Rés. 2020-156 **6.8 Appel d'offres sur invitation - Parc informatique**

CONSIDÉRANT la désuétude du parc informatique de la MRC de Manicouagan et la nécessité de procéder au renouvellement de ses équipements informatiques;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus dans le cadre du mandat octroyé à la firme Pragtec par la résolution 2019-158 pour la réalisation d'un diagnostic du parc informatique de la MRC;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'acquisition de nouveaux équipements informatiques.

Sur motion de monsieur Jean-Claude Cassista, il est proposé et unanimement résolu :

Que la MRC de Manicouagan procède à un appel d'offres sur invitation pour le renouvellement de son parc informatique;

Que les entreprises désignées à la liste déposée aux membres du conseil soient invitées à soumissionner.

Rés. 2020-157 **6.9 Calendrier des séances du conseil 2020**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 148 du *Code municipal du Québec*, le conseil des maires doit établir le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT la résolution 2019-253 établissant le calendrier des séances du conseil pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT que dans le contexte actuel, il n'est plus possible de tenir les séances du conseil à la MRC de Manicouagan tout en respectant les mesures de distanciation physique en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le calendrier des séances pour l'année 2020.

Sur motion de monsieur Steeve Grenier, il est proposé et unanimement résolu que les séances ordinaires pour l'année 2020 se tiennent à compter de 15 h 00, aux dates et aux lieux suivants :

- 21 octobre Municipalité de Ragueneau
- 25 novembre Hôtel Motel Hauterive (Baie-Comeau)
- 16 décembre Hôtel Motel Hauterive (Baie-Comeau)

Que la présente résolution soit transmise aux municipalités de la MRC, ainsi qu'aux journalistes.

Rés. 2020-158 **6.10 Délégation à ID Manicouagan - Entente relative à la FLAC et au partenariat Table Santé-Qualité de vie de la Côte-Nord**

CONSIDÉRANT *l'Entente de délégation concernant l'aide financière accordée par la fondation Lucie et André Chagnon dans le cadre de l'Entente de partenariat de la Table Santé-Qualité de vie de la Côte-Nord* intervenue en juin 2020 entre les six MRC de la Côte-Nord;

CONSIDÉRANT que ladite entente a pour objet de déléguer, à la MRC de la Haute-Côte-Nord, une partie de la gestion de l'aide financière accordée par la Fondation Lucie et André Chagnon et déterminer le montant de l'aide financière accordée à chacune des MRC de la Côte-Nord;

CONSIDÉRANT que la MRC de Manicouagan souhaite déléguer à ID Manicouagan la gestion et l'administration de l'aide financière qui lui est accordée par la

Fondation Lucie et André Chagnon dans le cadre de l'Entente de partenariat de la Table Santé-Qualité de vie de la Côte-Nord.

Sur motion de monsieur Yves Montigny, il est proposé et unanimement résolu que la MRC de Manicouagan :

Délègue à ID Manicouagan la gestion et l'administration de l'aide financière qui lui est accordée par la Fondation Lucie et André Chagnon dans le cadre de l'Entente de partenariat de la Table Santé-Qualité de vie de la Côte-Nord;

Autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'entente à intervenir entre les parties.

Rés. 2020-159 **6.11 Annulation de factures - Entreprise Rent-A-Car**

CONSIDÉRANT le contrat de location d'un comptoir utilisé aux fins de concession de location de véhicules, intervenu entre la MRC et Entreprise Rent-A-Car;

CONSIDÉRANT la clause dudit contrat relative au coût du loyer, laquelle correspond au plus élevé entre un montant minimum garanti mensuel et un pourcentage des revenus mensuels;

CONSIDÉRANT les revenus trop perçus provenant d'Entreprise Rent-A-Car, conformément à ladite clause.

Sur motion de monsieur Yoland Émond, il est proposé et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale à radier des livres de la MRC les factures relatives aux créances d'Entreprise Rent-A-Car, totalisant 5 920,85 \$, plus les intérêts à la date de radiation.

Rés. 2020-160 **6.12 PRMHH - Mandat coordination, supervision et suivi**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'octroyer un mandat pour la coordination, la supervision et le suivi de la réalisation du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

CONSIDÉRANT l'offre de services de monsieur Ossama Khaddour;

CONSIDÉRANT que ces dépenses sont admissibles dans le cadre de la convention d'aide financière intervenue entre le Ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et la MRC de Manicouagan pour la réalisation du PRMHH.

Sur motion de monsieur Jean-Yves Bouffard, il est proposé et unanimement résolu que le conseil des maires :

Mandate monsieur Ossama Khaddour pour la coordination, la supervision et le suivi du PRMHH;

Autorise la directrice générale à signer l'entente à intervenir entre les parties, le tout, conformément à son offre de services datée du 14 septembre 2020.

## **7. AFFAIRES NOUVELLES**

Les affaires nouvelles sont fermées.

## **8. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Martin Lafontaine s'interroge sur le point suivant :

- Renouvellement assurances cyber-risques

Les journalistes posent des questions sur les sujets suivants :

- Transport aérien - Projet TREQ
- Nouvel aménagement de l'horaire des vols de Air Liaison
- Renouvellement du parc informatique
- PRMHH - Mandat coordination, supervision et suivi
- Comité de relance de la papetière
- Achats de conteneurs - Matières résiduelles TNO de la Rivière-aux-Outardes
- Délégation à ID Manicouagan - Entente relative à la FLAC et au partenariat Table Santé-Qualité de vie de la Côte-Nord

## Rés. 2020-161 **9. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur motion de monsieur Étienne Baillargeon, il est proposé et unanimement résolu que la séance soit levée à 15 h 34.

---

MARCEL FURLONG  
PRÉFET

---

LISE FORTIN  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 142 du Code municipal du Québec.

---

MARCEL FURLONG  
PRÉFET

---

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MANICOUAGAN**

**768, RUE BOSSÉ, BAIE-COMEAU (QUÉBEC) G5C 1L6**

---

**ORDRE DU JOUR**

**SÉANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 16 SEPTEMBRE 2020 À 15 H 00  
SALLE McCORMICK DE L'HÔTEL MOTEL HAUTERIVE  
au 1145, RUE NOUVEL**

---

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2020**
- 4. DÉPÔT DU RAPPORT DU TNO - AOÛT 2020**
- 5. DÉPÔT ET LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**
- 6. AFFAIRES COURANTES**
  - 6.1.** Autorisation du paiement des comptes - Août 2020
  - 6.2.** Désignation des personnes responsables de l'application de la réglementation d'urbanisme
  - 6.3.** Transport aérien - Projet TREQ
  - 6.4.** Achats de conteneurs - Matières résiduelles TNO de la Rivière-aux-Outardes
  - 6.5.** Autorisation de signature - Documents relatifs à la MRC
  - 6.6.** Dépôt du rapport annuel 2019-2020 du PADF
  - 6.7.** Renouvellement assurances cyber-risques
  - 6.8.** Appel d'offres sur invitation - Parc informatique
  - 6.9.** Calendrier des séances du conseil 2020
  - 6.10.** Délégation à ID Manicouagan - Entente relative à la FLAC et au partenariat Table Santé-Qualité de vie de la Côte-Nord



**6.11.** Annulation de factures - Entreprise Rent-A-Car

**6.12.** PRMHH - Mandat coordination, supervision et suivi

**7. AFFAIRES NOUVELLES**

**8. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**9. CLÔTURE DE LA SÉANCE**